

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2013

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue à compter 11:30 heures, le mardi 19 novembre 2013 par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents : monsieur le Maire, Denis Campeau et mesdames et messieurs les Conseillers, Dominique Rougeau, Pierre Lauzon, Bernard Archambault et Jacklyn Estrada Rodriguez, tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Sont absentes et excusées, mesdames les Conseillères, Lucie Beaudoin et Chantal Denis.

Sont également présents, madame la secrétaire-trésorière et directrice générale, Élise Guertin, pour agir aussi comme secrétaire pour la prise des minutes de la présente séance ainsi que monsieur l'inspecteur municipal, Marc Béland pour agir en soutien et personne ressource.

• Constat du quorum et renonciation à l'avis de convocation

Le quorum et l'avis de convocation étant constatés, le Maire déclare la séance ouverte à 11 :31 heures pour y traiter les sujets suivants:

ORDRE DU JOUR

Constat de l'avis de convocation et du quorum

1. PIIA : remplacement de revêtement de toiture et de portes et fenêtres, au 252, chemin du Rivage
2. **Avis de motion n° 2013-02-1**
 - 2.1 Pour modifier Règlement n° 2013-02 relatif à la répartition du coût des travaux de construction, de réparation ou d'entretien du cours d'eau des Aulnaies.
3. Période de questions portant sur les seuls sujets du présent ordre du jour
4. Levée de la séance

* * * * *

RÉSOLUTION 2013-11-391

PIIA accordé au 252, chemin du Rivage Remplacement de revêtement de toiture et de portes et fenêtres,

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (règlement de PIIA n° 2009-07) pour le projet de remplacement du revêtement de bardeaux de bois de la toiture par un revêtement métallique à joints surélevés sertis et de remplacement des portes et fenêtres au 252, chemin du Rivage ;

Considérant que lors de leur réunion tenue le 5 novembre 2013, par leur résolution n° CCU 2013-11-051, le CCU recommande favorablement au Conseil municipal d'autoriser ledit projet ;

Considérant que la procédure a été régulièrement suivie ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution

Que le Conseil municipal accorde un PIIA pour le projet de remplacement du revêtement de bardeaux de bois de la toiture par un revêtement métallique à joints surélevés sertis et de remplacement des portes et fenêtres au 252, chemin du Rivage, le tout, tel que la demande présentée à l'inspecteur municipal par le demandeur.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2013

**Avis de motion n° 2013-02-1
pour règlement de modification n° 2013-02-1 relatif à la répartition du coût des travaux
de construction, de réparation ou d'entretien du cours d'eau des Aulnaies**

Je, Bernard Archambault, Conseiller, donne avis de motion à l'effet que je présenterai pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil municipal, un règlement intitulé : Règlement de modification n° 2013-02-1 relatif à la répartition du coût des travaux de construction, de réparation ou d'entretien du cours d'eau des Aulnaies.

Ce règlement a pour objet de modifier le tarif audit règlement en raison du coût total des travaux, du nombre d'hectares en superficies contributives et d'annuler l'annexe sous la cote A et de la remplacer par l'annexe sous la cote A-1.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 19 novembre 2013.

Période de questions

Il est procédé à la période de question(s).

* * * * *

4 Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 2013-11-392

L'ordre du jour étant épuisé, sur motion de monsieur Pierre Lauzon, appuyée de madame Jacklyn Estrada Rodriguez, la séance est levée à 11:45 heures.

Adoptée à l'unanimité

Denis Campeau
Maire

Élise Guertin,
Secrétaire-trésorière et directrice générale